



14ème législature

Question N° : 102302	De M. Gaby Charroux (Gauche démocrate et républicaine - Bouches-du-Rhône)	Question écrite
Ministère interrogé > Affaires sociales et santé		Ministère attributaire > Solidarités et santé
Rubrique > santé	Tête d'analyse > enfants	Analyse > foudroiement. prise en charge. rééducation.
Question publiée au JO le : 31/01/2017 Date de changement d'attribution : 18/05/2017 Question retirée le : 20/06/2017 (fin de mandat)		

Texte de la question

M. Gaby Charroux rappelle à Mme la ministre des affaires sociales et de la santé que la situation du jeune vitrollais foudroyé en 2007 lors d'une sortie scolaire n'a toujours pas trouvé de solution satisfaisante malgré l'engagement pris auprès de M. le Président de l'Assemblée nationale le 6 juillet 20016 sur le transfert en unité médicale mieux adaptée à cette situation et l'accord avec la famille sur le protocole des soins. La situation devient d'une urgence absolue d'autant qu'une aggravation de l'état de santé est constatée. Le besoin spécifique en soins de rééducation doit pouvoir être pris en compte par l'Agence régionale de santé et son ministère. Cela pose globalement la question de l'adaptation des réponses médicales et sanitaires adaptées à la spécificité des situations que peuvent connaître des patients atteints de handicaps lourds. Le système de santé français, qui voit sans cesse ses moyens rabaotés, doit pouvoir répondre à l'ensemble des besoins sanitaires et médicaux des Français. Il lui demande quelle réponse urgente est apportée à ce cas spécifique et plus globalement quel dispositif permet de répondre aux besoins spécifiques de traitements lourds et personnalisés.